



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 075/2023
SÉANCE N° 3 DU 13 MARS 2023

LES CIGALES – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023 À 2025

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 7 mars 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon, Isabelle Fougeray, Gwénaél Poisson (à partir de 17 h 12), Christine Dubois, Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois (jusqu'à 17 h 39), Jean-Pierre Thiot (à partir de 19 h 06), Isabelle Eymon, Olivier Barré (jusqu'à 18 h 30), Bruno Flécharde (jusqu'à 18 h 46), Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Éric Paris a donné pouvoir à Céline Loiseau, Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Nadège Davoust a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Louis Michel a donné pouvoir à Nicole Bouillon, Olivier Barré a donné pouvoir à Patrick Péniguel (à partir de 18 h 30), Bruno Flécharde a donné pouvoir à Patrice Morin (à partir de 18 h 46), Antoine Caplan a donné pouvoir à Bruno Bertier.

Liste des délibérations affichée le : 17 mars 2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 MARS 2023

LES CIGALES – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023 À 2025

Rapporteur : Nicole Bouillon

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que l'activité des CIGALES sur le territoire de Laval Agglomération participe d'une offre complémentaire et singulière en matière d'accompagnement des projets d'entrepreneuriat notamment pour des projets de l'économie sociale et solidaire,

Considérant le projet de convention joint en annexe,

Après un avis favorable de la commission transition économique et enseignement supérieur,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Au titre de 2023, Laval Agglomération confirme son soutien à l'activité des CIGALES sur Laval Agglomération à hauteur de 2 000 € pour l'aider à développer leurs actions sur le territoire.

Article 2

Les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2025 sont approuvés.

Article 3

Les CIGALES s'engagent à mettre en œuvre les actions définies dans la convention de partenariat et à présenter un rapport d'activité annuel, en lien avec le rapport financier avant le 30 juin de chaque année.

Article 4

Les CIGALES s'engagent à faire la promotion du soutien de Laval Agglomération sur les documents de communication relatifs aux différentes actions.

Article 5

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 5

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 6

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, deux conseillers communautaires s'étant abstenus (Bruno Bertier et Patrice Morin).

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230313-S03-BC-075-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2023

Mise en ligne : 21-03-23